

PENALITES CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES – PHASE 1Codes motif employés et coûtsMessieurs et Dames

1 = Forfait général	100,00 €
2 = Forfait dans sa salle (1 ^{ère} fois)	75,00 €
3 = Forfait extérieur (1 ^{ère} fois)	40,00 €
4 = Feuille de match en retard (Non parvenue au CDTT le vendredi suivant la rencontre)	40,00 €
5 = Feuille de rencontre non reçue (2)	PE + 41,00 €
6 = Feuilles incomplètes (N° d'équipe, Nom, N° de licence, Signatures ...) (1) ou composition de l'équipe exempte non reçue	20,00 €
7 = Joueur non qualifié (joueur non licencié, licencié hors délai, brûlé, etc. ...)	PE + 30,00 €
8 = Mauvaise composition d'équipe	PE + 20,00 €
9 = Erreur d'inscription, présentation illisible(1), Transmission des résultats sur support non conforme	15,00 €
10= Saisie informatique du résultat et des détails de la rencontre (composition d'équipe et détail des parties) incomplète, erronée ou non effectuée dans les délais(2)	20,00 €
Caution pour appel de décision	100,00 €

(1) Pour ces motifs, la pénalité financière est partagée entre les deux associations.

(2) Les pénalités pour ces motifs peuvent être cumulées (Art.IV.7)

DIV/Poule	JOURNEE SPID	MOTIF	CLUB	EXPLICATION SUPPLEMENTAIRE	Décision CS
PRM/2	7	6	MALAKOFF 3 LEVALLOIS 11	Signature du JA non présente au recto de la feuille de rencontre. JA=capitaine visiteur, signature présente	Non sanctionné, indulgence
D2/1	7	6	SURESNES 1 PLESSIS ROBINSON 5	Lieu de la rencontre non mentionné.	Non sanctionné
D2/2	7	6	LEVALLOIS 15 ACBB 15	Coordonnées du JA non mentionnées.	20,00 €, partagé
D2/3	7	6	LEVALLOIS 16 COURBEVOIE 15	Coordonnées du JA non mentionnées.	20,00 €, partagé
D2/6	7	6	LEVALLOIS 17 MEUDON 5	Coordonnées du JA non mentionnées.	20,00 €, partagé
D3	7	2	FONTENAY 6 ANTONY 9	Forfait de Fontenay dans sa salle.	75,00 €

Remarques concernant l'utilisation de GIRPE V2 (saison 2025/2026) :

(Rappel de la communication faite le 18/09 : L'utilisation de la version Girpe V2 se fera aux risques des clubs si des interventions sont nécessaires pour rectifier des anomalies de remontée de données en base centrale.)

Il en va de même en cas d'informations importantes manquantes ou erronées qui ne sont pas toujours signalées, Girpe V2 étant bien moins pédagogique que Girpe V1 avec l'utilisateur. Girpe V2 est en constante corrections de fiabilisation et améliorations, cependant **les clubs qui s'en servent doivent redoubler de vigilance** pour que les feuilles soient correctement remplies, et ainsi limiter les cas de mauvaises remontées dans SPID des informations JA, qui ne sont pas un bug du logiciel mais un remplissage absent ou imprécis de ces informations (numéro de licence incorrect par exemple ou oubli de saisie dans le cartouche).

Précisions de la CSD : Pour les feuilles de rencontres saisies dans SPID (via www.fftt.com/monclub), une erreur d'inscription ou une information manquante ne donneront pas lieu systématiquement à une pénalité, la validation de celle-ci sera prononcée selon l'importance de l'anomalie constatée. Exemples : (non exhaustifs) L'absence de signatures, de composition des doubles, des totaux... font l'objet d'une validation systématique, les erreurs ou oubli de date, heure, lieu de rencontre... ne seront pas obligatoirement sanctionnés.

Les signatures au verso ne sont obligatoires que si une note (réserves, réclamations, cartons) y a été inscrite.

Trois informations (ou plus) manquantes ou erronées sur une même feuille, quelles que soient leur importance, entraîneront la validation du motif indiqué.

Toute feuille saisie par le département (saisie du résultat et/ou du détail de la feuille de rencontre, ou correction d'une anomalie, même mineure), donnera systématiquement lieu à validation de la pénalité associée.